



**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 10000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
65100 Fougax  
09007 Fougax  
Tél. : 05 61 02 47 00  
téléc. : 05 61 02 47 00

Septembre 2019 Pièce n°1/1

**Servitudes légalement constituées**

**Forêts de protection (A7)**  
zone de protection

**Lignes électriques (I4)**  
lignes aériennes  
lignes souterraines

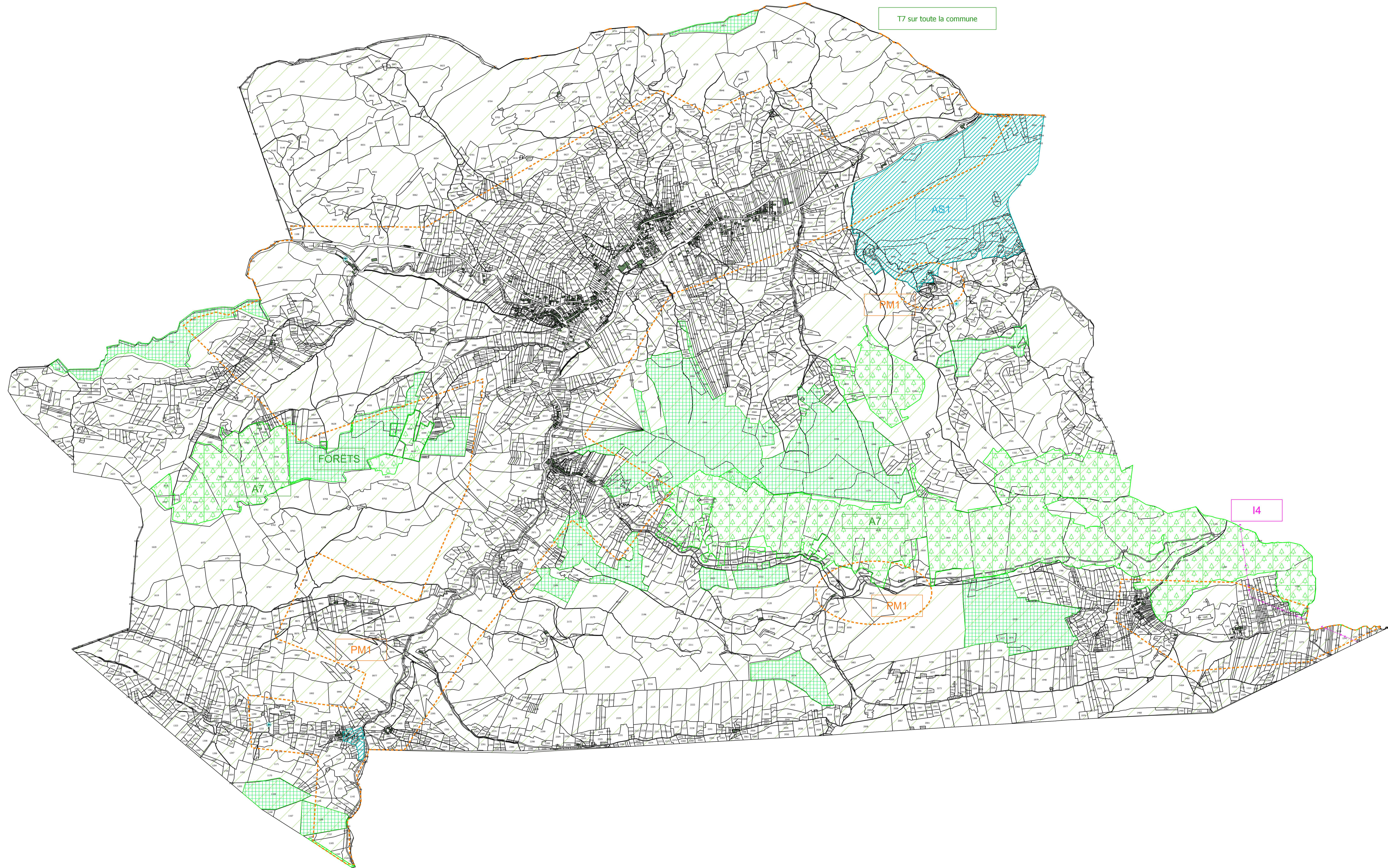
**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**  
enveloppe des zonages réglementaires  
Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 27/03/2015

**Protection des eaux (AS1)**  
point de captage Fontaine de Fontestorbes sur la Commune de Bélesta

zone de protection rapprochée  
Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de décapement T7  
(sur toute la commune)

**Autres informations**

captages AEP sans DUP  
Forêts soumises au régime forestier



L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire. La servitude A4 ci-dessus concerne les fossés.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE